

24. messidor
an 5.
ou de 12. juillet
1797. N. S.



Procès-verbal pardevant Les Notaires publics soussignés
de Nîmes & Etude de Lun Dieux; furent présents
raport d'aport Louis Cazaud Cultivateur Demeurant au lieu



Daubeyrie Commune de St. Yrieix la Montaigne
Canton de Jellatin le Antoine Mournaud
aussi Cultivateur Demeurant au lieu de Beausais
Commune de St. Pierre de Boix Canton de
Noyers, lesquels ont volontairement dit
le Déclaré qu'il avoient par acte reçu
Gourmy Not. à Vallière le Vingt Deux Nivôse
Dernier Demeurant en forme acquis de Jean
poutrouand Demeurant au lieu de
Beausais les Biens qui lui sont échus
par la succession de son Michel poutrouand
Son pere qui avoit pris tous les Biens que
Les Bâtiments qui lui dépendent au manoir
thar le voulant éviter à toute l'opinion de
de difficulté qui pourroit lui résulter de
part ou d'autre, Nous ont dit qu'ils
Attendent dans d'intention d'insinuer approuver
La Valeur le de Montant par deux
Experts à ce Connoissant, les l'gard aux
Lieux le aux Circonstances, le q

et voient la conséquence fait Sommes l'ed. -
pour trouver leur vendeur d'être pris en
Si Dieu lui semble à cette opération par -
l'apôtre du 4. messidor d'et fait par l'ancien
travailler la bonne forme, nous ont aussi
l'apôtre les mêmes l'apôtre le mourant que par
l'autre acte du 19. messidor d'et reçu un des
jurés la dite forme qu'il a aussi acquis un
maison le quelques dépendances d'ed.
pour trouver que cet dernier s'était réservé
par la première vente du 22. nivôse le dit
l'apôtre qu'il voulait aussi par la même
mois - Verbal la fin constater l'état de
situation; c'est pour toutes ces considérations qu'il
nous ont requis de recevoir le rapport l'édification
de l'édifice marchand du fonde l'édification d'ed.
le maison la dite commune du Comprix le d'philippe
de l'édifice aussi l'édification le maison d'ed. au
lieu de l'édifice d'ed. commune d'ed. d'ed. d'ed.
l'apôtre qu'il nommoient pour l'édifice des d'ed. d'ed.
il s'agit le l'édifice d'ed. d'ed. le Vallon l'édifice
de l'édifice, ce que nous Notaire l'édifice
leur avons octroyé; la à l'instance l'édifice
Comparés l'ed. de l'édifice marchand le philippe
le l'édifice, desquels après avoir prêté serment
la l'édifice l'édifice par lequel il ont prêté serment
l'édifice l'édifice de la commune à l'édifice
donnée par l'ed. l'édifice le mourant le l'édifice
conséquence d'avoir opéré sur de tout la l'édifice
ame l'édifice, il nous ont fait de
Rapport l'édification qui l'édifice.

le maison
d'



C'est-à-Savoir 1^o que la pignon de la Grange Du Cote Du levant menant à la ruine qu'il falloir pour la refaire la somme de cinquante livres cy . . . 50^{fr}

que des portes d'entrée de lad. Grange étoient à demi usée c'est-à-dire que des deux petites portes qui l'indépendent de même que la petite porte de l'entrée des Brebis qu'il falloir pour les rétablir la somme de vingt quatre francs en argent cy . . . 24^{fr}

qu'une grande partie de la couverture avoit besoin d'être refaite qu'il falloir vingt-cinq francs cy . . . 25^{fr}

qu'il y a sur des Brebis uniquement de mauvaises barres sans planches.

que dans l'autre partie de la Grange il faut pour faire la couverture cinquante quatre francs . . . 54^{fr}

qu'il en manque d'une petite porte dans lad. Grange qu'il faut pour la refaire la somme de six livres . . . 6^{fr}

que des grandes portes d'entrée de cette même Grange sont à demi usée le mal ferré, le qu'il manque dans l'entrée des Brebis un battant ou manoir.

Ce dernier objet estime quatre livres dix sols cy . . . 4^{fr}

qu'il y a un autre battant très mauvais.

que des créches sont très mauvaises le qu'il faut pour les refaire la somme de quinze livres cy . . . 15^{fr}

Que les planches qui sont sur l'entrée est dérangées planches le qu'il n'y a que des barres.

Que sur la maison par les acquises la dernière par acte reçu un des jours de 19. mois de l'année il falloir pour faire la couverture la somme de vingt quatre livres cy . . . 24^{fr}

Qu'il y a une muraille à faire au dessus



De la saigne appelée Des Brattets qu'il faut
La soume de Des livres 46 10

qu'il y a dans cette même Saigne trois arbres
brûlés coupés & trois hautes. V.

qu'il y a deux le Jardin joignant l'autre Saigne-
quatre arbres chènes coupés. r.

que le menu qui joint, seuy menace ruine le
qu'il faut pour le repare. Dio. France, G... 10...

qu'il y a dans le Coudeur Desaut d'apporte
un chène coupé;

qu'il y a dans la saignée de la maison un
autre chène coupé.

qu'il y a dans du pré de la pharmacienne barrière
trois chènes coupés & deux sautants & hautes.

qu'il y a dans le patural de la Chabanne cinq
arbres coupés de différentes espèces, qu'il y a aussi
un fâcheux ulcère au flanc. 2.

qu'il y a dans le paterial du Noëau Cinq —
arbrs coupés le Deux Hausses.

qu'il y a dans de la paille dans les deux arbres
coupés à dans la terre de la Coadivora dans
les deux arbres coupés.

qu'il y a dans les deux branches de la ligne
deux arbres coupés à un étançon.

Plus d'amour que l'enfer de la verge un bon
coup.

Plus dans la terre de l'adoption de la forme
Coups de trois étalles.

Plus Durs de Bois de la Vergne en France
En un seul Coup.

Pour l'air de l'âme de l'âme de la Gourmand
 un fuyant coupe l'un l'autre et l'âme -

qu'il y a dans la terre de las Grandas Col
un fayant & un frêne coupé & trois ttaussés
qu'il y a dans de ppi de la Carande de
chataignons quatre arbres coupés & deux
ttaussés & dans la morture du chataignons
deux arbres ttaussés;

plus dans la terre du Couderc un arbre coupé
plus dans la terre de la Bouche Blanche
deux chènes coupés.

plus dans la morture du Coteau deux arbres
coupés & un ttaussé.

plus dans la terre de la Jasse deux arbres coupés
& trois ttaussés,

plus au trait de la terre de la terre de la
Couture un arbre ttaussé.

il a été rapporté par des mêmes experts que
tant des ppi que des paturans étoient mal
clos & mal rigolés & qu'il falloit pour
les mettre en état passable de somme de
vingt cinq francs cy 25^{fr}



ils ont aussi rapporté qu'il y avoit
la quantité de Sept Sektors de terrain
mesure de Bourdeaux dont partie mal
enclosurée & l'autre partie passablement;

Toutes des quelles réparations tant celles
déjà faites que celles à faire dans des
Biefs dont il s'agit sans avoir né
apprécié le nombre des arbres tant
coupés qu'et ttaussés & il faut à la somme
de deux pce quarante sept livres dix

[Signature]

Sol le argent — dont des dits marchands
 le de Blancs — experts nommés par
 les parties ont — fait rapport qu'ils
 ont affirmé sincère — le véritable pour Louis-
 le Vallon — ce que de raison aux dits Carand le
 Mournaud acquiescent de tout le présent dudit
 pour le Mournaud Vendeur dont acte requis le
 notaire; fait le passé au chef lieu de la
 Commune du Compiègne Canton de Royer
 Claude de Moreaux l'un des jurés de la Commune

vingt quatre mille de la Cinq républicain correspondant au Douze
 juillet 1797, 18. S. après midi, des dits Carand,
 Mournaud, le Marchand ont Signé avec
 nous après lecture faite le dudit pour le Mournaud
 le de Moreaux ont déclaré ne s'opposer Signé
 De ce Inquis.
 approuvant de vingt quatre mille pour
 la Delle. / Antoine Mournaud

acquis à la vente de la
 de la Commune de la
 de la Commune de la

Carand
 Mournaud

Moreaux
 public